



Soins Paramédicaux à domicile

INFOS SOINS INFIRMIER À DOMICILE

Que font-ils/elles?

Ils dispensent tous les actes techniques repris dans la nomenclature INAMI

- Injections
- Pansements simples et complexes
- Toilettes simples et complexes, selon l'évaluation de l'échelle de Katz
- Lavements évacuateurs, mise des bas de contention, gouttes ophtalmiques, préparation du pilulier, ...
- Soins spécifiques : sondages, dialyses, alimentation entérale et parentérale, aspirations, perfusions, antibiothérapie, stomies, ...
- Suivi des patients diabétiques, des patients en soins palliatifs, des pathologies lourdes, ...
- etc.

Tarif Soins Infirmier à domicile

Les infirmiers sont conventionnés. Ils appliquent les tarifs imposés par l'INAMI. En général, les infirmiers pratiquent le tiers payant (le patient ne paie que sa part, la mutualité paie directement le dispensateur de soins), sans que ce soit une obligation. Pour les personnes bénéficiant de l'intervention majorée (OMNIO, BIM, ...), tous les soins coûtent 0,25 € (tiers payant)

Des frais unique vous seront demander, pour la mise en place de la prise en charge à domicile de : 12,90€, lorsque l'intervention sera réalisée par l'infirmier.